

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rubrique 1 – Identification du produit et de la société			
Nom du produit : Aérosol d'huile synthétique de filetage RIDGID			
N° de catalogue du produit : 19611			
Usage recommandé : filetage			
Restrictions d'usage : usage industriel uniquement			
Renseignements concernant le fournisseur :			
Amérique du nord Ridge Tool Company 400 Clark Street Elyria, Ohio 44035-6001 1-800-519-3456 (8:00 am – 5:00 pm EST, L-V) Numéro d'appel d'urgence 9-1-1 ou numéro d'appel d'urgence local www.RIDGID.com	Europe Ridge Tool NV Schurhovenveld 4820 3800 Sint-Truiden, Belgique +32 (0) 11 598 600 (8:00 am – 5:00 pm, L-V) Numéro d'appel d'urgence +32 (0) 11 598 600 ou numéro d'appel d'urgence local		

Date de publication : 1er août 2018

Révision : A



Rubrique 2 – Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flamme GHS02
Aérosol extrêmement inflammable.
Conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas d'échauffement.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Conteneur sous pression : susceptible d'exploser en cas

d'échauffement.

Déclarations de prévention :

P210 Éloigner le produit de la chaleur, des

surfaces brûlantes, des étincelles, des flammes ouvertes et autres sources de combustion. Ne pas

fumer.



P251 Ne pas percer ou brûler, même après

usage

P211 Ne pas pulvériser sur une flamme

ouverte ou autre source de

combustion.

P410+P412 Protéger des rayons du soleil. Ne pas

exposer à des températures de plus

de 50 °C/122 °F.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non applicable.

vPvB: non applicable.

Rubrique 3 – Composition / Informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances énumérées

ci-après avec des additifs non

dangereux.

* Composants dangereux :			
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro d'index: 601-004-00-0	isobutane	Gaz inflammable 1, H220 ; gaz inflammable C, H280	0.1-≤2.5%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro d'index: 601-003-00-5	propane	Gaz inflammable 1, H220 ; gaz inflammable C, H280	0.1-≤2.5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro d'index: 601-004-00-0	butane	Gaz inflammable 1, H220 ; gaz inflammable C, H280	0.1-≤2.5%

^{*} Indications complémentaires : pour le libellé des phrases de risque citées, consulter la rubrique 16.



Rubrique 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

donner de l'air frais, consulter un Après inhalation :

médecin en cas de troubles.

laver l'eau et au savon. Après contact avec la peau :

Après contact avec les yeux : Rincer les yeux ouverts sous l'eau

> courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consulter un

médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup

d'eau.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés :

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes

Troubles gastriques ou intestinaux

disponibles.

Rubrique 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction adéquats : CO2. poudre d'extinction ou eau

> pulvérisée. Combattre les fovers importants avec de l'eau pulvérisée ou de

la mousse résistant à l'alcool.

CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas

utiliser d'eau.

Agents d'extinction inadéquats pour des raisons

de sécurité :

Eau à plein jet

5.2 Dangers particuliers résultant

de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes

disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :



Équipement de protection : porter un appareil de respiration

indépendant de l'air ambiant.

Indications complémentaires : Refroidir les conteneurs en danger en

pulvérisant de l'eau.

Rubrique 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une aération suffisante Maintenir à l'écart des sources de feu. Porter un équipement de

protection. Éloigner les personnes sans protection.

6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Assurer une aération suffisante. Ne pas rincer avec de l'eau ou des

agents de nettoyage aqueux. Éliminer le matériau collecté

conformément à la réglementation.

6.3 Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter toute pénétration dans le sol. Éliminer les gaz/fumées/brouillard en

pulvérisant de l'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Pour obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la

rubrique 7.

Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter la rubrique 8.

Rubrique 7 - Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

éloigner de la chaleur et des rayons du soleil.

Assurer une bonne ventilation intérieure, en particulier au niveau du sol. (Les fumées sont plus lourdes que l'air.) Stocker dans un



endroit froid et sec dans des conteneurs

fermés étanches.

Ouvrir et manipuler le réceptacle avec

précaution.

Prévention des incendies et des explosions:

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou

une matière incandescente.

Les fumées peuvent se mélanger à l'air et

former un mélange explosif.

Éloigner les sources de combustion - Ne

pas fumer.

Protéger contre les charges

électrostatiques. Conteneur sous pression : protéger du soleil et ne pas exposer à des

températures supérieures à 50 °C,

notamment des éclairages électriques. Ne pas percer ou brûler, même après usage

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stockage:

Exigences concernant les lieux et Stocker dans un endroit froid.

conteneurs de stockage :

Respecter les réglementations officielles

relatives au stockage des emballages avec

conteneurs sous pression.

Indications concernant le

stockage commun:

non requises.

Autres indications sur les

conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts

bien fermés.

Maintenir le conteneur totalement

hermétique. Ne pas sceller le réceptacle

étanche au gaz.

Stocker au frais et au sec dans des fûts

bien fermés.

Protéger de la chaleur et des rayons directs

du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) supports de filetage.



Rubrique 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle	

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :		
CAS: 106-97-8 butane:		
WEL	Valeur à court terme : 1 810 mg/m³, 750 ppm	
	Valeur à long terme : 1 450 mg/m³, 600 ppm	
	Carc (si pus de 0,1 % de buta-1.3-diene)	

Indicationsle présent document s'appuie sur lescomplémentaires :listes en vigueur au moment de son

élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de Respecter les mesures de precaution protection et d'hygiène : ordinaires applicables à la manipulatio

ordinaires applicables à la manipulation des produits chimiques. Tenir à l'écart des

aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et en

fin de travail.

Protection respiratoire: En cas de brève exposition ou de faible

pollution, utiliser le dispositif de filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un dispositif de

protection respiratoire autonome. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un dispositif

de protection respiratoire adéquat.

Protection des mains : Le matériau des gants doit être choisi en

tenant compte des temps de pénétration,

taux de diffusion et dégradation.

Recommandation : gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)



Matériau des gants : Le choix de gants appropriés dépend non

seulement du matériau, mais aussi

d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être

calculée à l'avance et doit donc être contrôlée

avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de

protection et à respecter.

Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection conformes à la norme EN 166 : 2001.

Lunettes parfaitement étanches

Rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :		
Aspect :		
Forme :	Liquide	
Couleur :	Rouge	
Odeur :	Sans odeur	
Seuil d'odeur :	non déterminé.	
Valeur pH :	non déterminé.	



Changement d'état :	
Point de fusion/plage de fusion :	non déterminé.
Point d'ébullition/plage d'ébullition :	-44 °C
Point d'éclair :	-97 °C
Inflammabilité (solide, gazeux) :	non applicable.
Température d'inflammation :	> 320 °C
Température de décomposition :	non déterminé.
Auto-inflammation :	le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	le produit n'explose pas spontanément. Toutefois, la formation de mélanges d'air/de vapeur explosifs est possible.
Limites d'explosion :	
Inférieure : Supérieure :	1,5 Vol % 10,9 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa
Densité :	non déterminé.
Densité relative :	non déterminé.
Densité de vapeur :	non déterminé.
Taux d'évaporation :	non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non miscible ou difficile à mélanger.
Coefficient de partage (n- octanol/eau) :	non déterminé.



Viscosité :

Dynamique : non déterminé.

Cinématique à 40 °C : 12,75 mm²/s

Teneur en solvant :

Solvants organiques : 5.1 %

Eau : 35.3 %

VOC (EC) : 29.61 %

Pas d'autres informations importantes

Rubrique 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes

disponibles.

disponibles.

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition

thermique/conditions à

éviter:

pas de décomposition en cas d'usage

conforme aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Éviter les flammes ouvertes.

10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes

disponibles.

10.6 Produits de pas de produits de décomposition

décomposition dangereux : dangereux connus.



Rubrique 11 – Informations toxicologiques	

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas

remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :			
CAS: 74-98-6 propa	ne :		
Par inhalation	LC50/4 h	>20 mg/l (rat)	
CAS: 106-97-8 butane			
Par inhalation	LC50/4 h	658 mg/l (rat)	

Effet primaire d'irritation :

Corrosion/irritation cutanée : compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire :

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée :

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

germinales:

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée :

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Danger par aspiration

compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Rubrique 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes

disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes

disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes

disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes

disponibles.

Autres informations

écologiques :

Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1

> (réglementation allemande) (classification propre): légèrement dangereux pour l'eau Ne pas laisser le produit, non dilué ou en

grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

> PBT: non applicable.

> vPvB: non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes

disponibles.



Rubrique 13 – Considérations relatives à la mise au rebut

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Recommandation Ne pas mettre au rebut avec les ordures

ménagères. Ne pas laisser le produit

pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : mise au rebut conforme aux

réglementations officielles.

Rubrique 14 – Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	: 1950

ADR, IMDG, IATA UN1950

14.2 Désignation officielle de Druckgasverpackung

transport de l'ONU

ADR 1950 AÉROSOLS

MDG AÉROSOLS

IATA Aérosols, inflammables

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 2 5F Gaz.

Étiquette 2.1

IMDG, IATA



Classe	2.1
Étiquette	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Begrenzte Menge LQ2
ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement :	
Polluant marin :	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Avertissement : gaz.
Code de danger (Kemler) :	
Numéro EMS :	F-D, S-U
Code de remorquage	SW1 Protéger contre les sources de chaleur. SW22 pour AÉROSOLS d'une capacité maximum de 1 litre : catégorie A. Pour AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : catégorie B. POUR AÉROSOLS USAGÉS : catégorie C, éliminer des quartiers de vie.
Code de ségrégation	SG69 pour AÉROSOLS d'une capacité maximum de 1 litre : ségrégation selon la classe 9. Remorquage « séparé » de classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2. Pour AÉROSOLS USAGÉS : ségrégation selon la subdivision appropriée de classe 2.
14.7 Transport en vrac	non applicable.
conformément à l'annexe II de la	
convention Marpol et au recueil IBC	
Transport/Indications complémentaires :	



ADR

Quantités limitées (LQ) 1L

Quantités exemptées (EQ) Code : E0

non autorisé en quantité exemptée

Catégorie de transport 2

Code de restriction en tunnel D

IMDG

Quantités limitées (LQ) 1L

Quantités exemptées (EQ) Code : E0

non autorisé en quantité exemptée

« Règlement type » de l'ONU : ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1

Rubrique 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon leLe produit est classifié et étiqueté

règlement (CE) n° 1272/2008 selon le règlement CLP

Pictogrammes de danger

GHS02

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222-H229 Aérosol extrêmement

inflammable. Conteneur sous pression:

susceptible d'exploser en cas

d'échauffement.

Déclarations de prévention



P210 Éloigner le produit de la chaleur, des

surfaces brûlantes, des étincelles, des flammes ouvertes et autres sources de combustion. Ne pas

fumer.

P251 Ne pas percer ou brûler, même après

usage

P211 Ne pas pulvériser sur une flamme

ouverte ou autre source de

combustion.

P410+P412 Protéger des rayons du soleil. Ne pas

exposer à des températures de plus

de 50 °C/122 °F.

Directive 2012/18/EU

Substances dangereuses nommées - ANNEXE I

aucun ingrédient n'est répertorié.

Catégorie Seveso P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Qualification de quantité (tonnes) pour application des exigences Lower tier

150 t

Qualification de quantité (tonnes) pour application des

exigences Upper tier

500 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

une évaluation de la sécurité chimique

n'a pas été réalisée.

Rubrique 16 – Autres informations



RIDGE TOOL ESTIME QUE LES DÉCLARATIONS, INFORMATIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT FIABLES, MAIS ELLES SONT FOURNIES SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS, DIRECTS OU CONSÉQUENT, LIÉ À L'UTILISATION.

Actoriymes et abreviations .	
ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods.
IATA:	International Air Transport Association.
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC:	Volatile Organic Compounds (É-U, UE)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Gaz inflammable 1 :	Gaz inflammable, catégorie de danger 1
Aérosol 1 :	Aérosols inflammables, catégorie de danger 1
Gaz sous pression C :	Gaz sous pression : gaz comprimé